



# **Covid-19 Soutien APOGÉES :**

## **Notre expert Ressources Humaines vous apporte des informations utiles**

Dernière mise à jour :  
**Lundi 27 avril 2020**



La gestion de vos Ressources Humaines est une manière de porter votre projet d'établissement ; APOGEES vous accompagne dans cette démarche.

Dans ce document seront régulièrement mises à jour des informations pratiques concernant divers sujets liés à la restauration parmi lesquels :

- Le cadre légal
- Les bonnes pratiques
- Les initiatives locales
- Les opportunités de mutualisation

Par l'intermédiaire de sa consultante expert en Ressources Humaines, APOGEES vous propose de mutualiser plus que jamais diverses expériences et lance une communication informative de soutien des fonctions supports.

***Vous avez mis en place dans vos établissement des pratiques, mesures exceptionnelles et duplicables pour affronter la situation ?***

***Vous avez des questions ou souhaitez un compléments d'informations ?***

N'hésitez pas à nous contacter par e-mail [contact@apogees-ess.org](mailto:contact@apogees-ess.org) et nous relaierons vos demandes ou vos initiatives.

## Table des matières

<b>1.</b>	<b>Cadre Légal -----</b>	<b>3</b>
1.1	Obligation légale de protection de la sécurité et de la santé des salariés -----	3
1.2	Information du Ministère du Travail sur la protection des salariés-----	4
1.3	Questions-Réponses concernant le DUER -----	5
<b>2.</b>	<b>Informations Pratiques -----</b>	<b>6</b>
2.1	Protection des salariés : la CFDT vous informe -----	6
2.2	Gestion du volet RH en période de confinement -----	7
2.3	Des informations utiles proposées par l'ANDRH -----	8
2.4	Des webinaires, MOOC et formations en ligne à suivre pendant le confinement -----	9

# 1. Cadre Légal

## 1.1 Obligation légale de protection de la sécurité et de la santé des salariés

Des informations légales en termes de santé et sécurité au travail sont communiquées via le site Village de la Justice (qui regroupe une communauté des métiers du droit), avec les préconisations de l'avocate Marie-Laure Arbez-Nicolas.

Parmi les sujets pour lesquels vous trouverez des réponses :

- Recommandations / obligations de l'employeur
  - Obligation générale de prévention de l'employeur
  - Limiter les déplacements en plaçant le salarié en télétravail
  - Que faire en cas d'impossibilité de recourir au télétravail ?
  - Que faire en cas d'impossibilité de recourir au télétravail ET d'impossibilité d'adapter le poste du salarié pour faire respecter les gestes barrières ?
  - Cas où le salarié présente des symptômes du covid-19 ou cas de contamination
  - Pour les salariés dits à risque pour la sécurité sociale
  - Place renforcée du médecin du travail
- Recommandations pour le salarié
  - Respecter les préconisations sanitaires.
  - Cas des salariés dits à risque face au covid-19 identifiés
  - Suspicion de contamination
  - Droit de retrait du salarié
  - Arrêt maladie du salarié pour garde d'enfant
- Risques professionnels : maladie professionnelle ou accident de travail ?

*Pour en savoir plus :*

<https://www.village-justice.com/articles/covid-sante-securite-travail,34886.html>

## 1.2 Information du Ministère du Travail sur la protection des salariés

L'employeur est responsable de la santé et de la sécurité de ses salariés. La loi prévoit qu'il doit prendre des mesures de prévention et veiller à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances.

Une crise sanitaire est un changement de circonstances qui doit le conduire à s'assurer que les mesures qu'il met en œuvre habituellement sont toujours adaptées ou doivent l'être pour protéger les salariés contre les risques de contamination.

*Pour accéder à l'ensemble des mesures que doit prendre l'employeur, suivez ce lien :*  
[https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/covid19\\_obligations\\_employeurs.pdf](https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/covid19_obligations_employeurs.pdf)

### 1.3 Questions-Réponses concernant le DUER

L'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) a diffusé un document d'informations, autour des questions-réponses concernant le DUER (Document Unique d'Evaluation des Risques).

*Pour accéder aux questions-réponses, suivez ce lien :*

[https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/5398/document/evaluation-risques-faq-document-unique\\_inrs.pdf](https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/5398/document/evaluation-risques-faq-document-unique_inrs.pdf)

## 2. Informations Pratiques

### 2.1 Protection des salariés : la CFDT vous informe

La CFDT a mis en place de manière très détaillée des informations liées à la protection des salariés sous la forme de questions-réponses précises sur les thèmes suivants :

- Loi d'urgence
- Protection des salariés
- Droit de retrait
- Obligation de travail
- Fermeture de l'entreprise
- Activité partielle
- Fin de contrat / Embauche
- Salaire
- Congés / RTT / CET
- Heures supplémentaires
- Télétravail
- Métiers spécifiques et statuts spécifiques
- Demandeurs d'emploi / Démissionnaires
- Garde d'enfant
- Retraite
- Représentants du personnel et mandats sociaux
- Déplacements
- Je suis à l'étranger

*Pour accéder à l'ensemble de ces questions-réponses :*

[https://www.cfdt.fr/portail/actualites/crise-du-covid-19/coronavirus-les-reponses-a-vos-questions-srv1\\_1100672#sommaire](https://www.cfdt.fr/portail/actualites/crise-du-covid-19/coronavirus-les-reponses-a-vos-questions-srv1_1100672#sommaire)

## 2.2 Gestion du volet RH en période de confinement

La CCI Rochefort et Saintonge a diffusé des informations générales sur le volet RH autour des thématiques suivantes :

- Santé et Sécurité des salariés
- Droit de retrait
- Rémunération
- Congés payés
- Durée de travail
- Arrêt pour garde d'enfant
- Activité partielle
- Formation
- Primes exceptionnelles

*Pour accéder à l'ensemble de ces informations, suivez ce lien :*  
<https://www.rochefort.cci.fr/actualite/coronavirus-gerer-le-volet-rh>



## 2.3 Des informations utiles proposées par l'ANDRH

Le site ANDRH - Association Nationale des DRH - actualise sur son site les informations utiles pour les RH, et notamment en cette période de Coronavirus :

Vous pouvez télécharger un mémo complet mis à jour par l'ANDRH, concernant tous les volets RH liés à cette période spécifique de Covid-19 :

- Impacts sur les RH
- Santé et Sécurité des salariés
- Maintien du dialogue social
- Activité partielle
- Contrats de travail
- Déclarations de paie et charges sociales
- Adaptation du temps de travail/ repos

*Pour accéder au mémo, suivez ce lien :*

*<https://www.andrh.fr/actualites/1029/coronavirus-covid-19-les-ressources-utiles-pour-les-rh>*

## 2.4 Des webinaires, MOOC et formations en ligne à suivre pendant le confinement

- La Chambre Régionale des entreprises de l'ESS en PACA a mis en place un grand nombre de webinaires et MOOC liés à la période du Covid-19.

Note : Sur le site sont précisées les dates de webinaire ainsi que les replay pour les sessions déjà passées ; n'hésitez pas à vous connecter régulièrement sur leur site pour accéder régulièrement à de nouveaux contenus.

*Pour accéder à ces vidéos, suivez ce lien :*

[https://www.cresspaca.org/s-informer/actualites/a-la-une/les-webinaires-et-  
formations-en-ligne-pour-les-entreprises-de-l-ess-pendant-le-confinement](https://www.cresspaca.org/s-informer/actualites/a-la-une/les-webinaires-et-formations-en-ligne-pour-les-entreprises-de-l-ess-pendant-le-confinement)

- La BPI a organisé un webinaire sur les mesures RH Covid-19.

*La vidéo est disponible sur ce lien :*

[https://bpifrance-creation.fr/entrepreneur/actualites/replay-webinaire-covid-19-point-  
mesures-rh-sociales](https://bpifrance-creation.fr/entrepreneur/actualites/replay-webinaire-covid-19-point-mesures-rh-sociales)



SOUTENIR LES STRUCTURES  
DE L'ÉCONOMIE SOCIALE & SOLIDAIRE

